

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 02 JUIN 2017

Convocation du 16 mai 2017

**Conseillers en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12 + 1 pouvoir**

Le deux juin deux mil dix-sept à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : CAUCHY Emmanuel, MATHON Patrice, LECUYER Mathilde, DELBROUCK Jean, CRESPEAU Martial, BELLIERE Jean-Pierre, BOUVAERT Florence, DESAUBRY Maud, GRANCHER Sébastien, LEROND Isabelle, MAHEUT Sylvain, ROSAY Laëtitia

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri donnant pouvoir à MATHON Patrice  
CHEVALIER Maryse

Mathilde LECUYER a été élue secrétaire de séance

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 14.04.2017 transmis aux élus par voie postale. Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

### ARRÊT DU PROJET D'ELABORATION DU PLU TIRANT BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été réalisée et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle également les objectifs poursuivis par la Collectivité et qui ont motivé l'élaboration du PLU :

- définir les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation permettant d'accueillir de nouveaux ménages tout en étant cohérent et adapté à l'échelle de la Commune, de ses secteurs urbanisés et en cohérence avec la capacité des équipements communaux,
- utiliser les possibilités de création de logements dans le tissu bâti existant,
- proposer une offre de logements adaptés à la population notamment les personnes âgées,
- limiter l'extension de l'urbanisation en préservant les espaces agricoles du plateau,
- permettre la valorisation du bâti existant,
- prendre en compte les préoccupations environnementales dans la définition du projet de PLU que ce soit en termes de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles, notamment dans un objectif de préserver la biodiversité, mais également de contribuer à la qualité du cadre de vie,
- prendre en compte la prévention des risques naturels prévisibles et/ou technologiques éventuels (notamment les risques liés aux cavités souterraines et inondations par ruissellement et débordements de la Durdent) ainsi que des pollutions et nuisances de toutes natures,
- permettre le développement de l'établissement Médico-Social du Bercaill Saint Denis,
- maintenir l'activité commerciale en centre bourg,
- réfléchir à l'échelle communale aux déplacements et à la mobilité,
- favoriser les déplacements doux pour la desserte des équipements publics

Il précise que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont donné lieu, conformément aux articles L.153-12 du Code de l'Urbanisme à un débat au sein du Conseil Municipal.

Le PADD comporte quatre axes :

1. Préserver le milieu naturel et ses ressources
2. Préserver et valoriser le cadre de vie des habitants
3. Cibler et maîtriser les besoins de développement urbain
4. Valoriser le développement économique du territoire

Le PADD a été débattu par le Conseil Municipal de la Commune de Héricourt-en-Caux en date du 31.10.2016.

Au terme de plusieurs années d'études, de débats et de concertation, la présente délibération a pour objet de dresser le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLU.

Les modalités de concertation suivantes ont été définies, par délibération en date du 19.09.2014. La concertation a été mise en place tout au long du projet et a permis de mettre en œuvre les moyens suivants :

- deux réunions publiques les 06.06.2016 et 20.03.2017,
- des parutions d'articles dans le journal d'information local dont chaque foyer est destinataire, affichage municipal, presse locale, plaquettes d'informations,
- la mise en place d'un registre de concertation en Mairie.

Par ailleurs, deux réunions avec les personnes publiques associées se sont déroulées aux étapes de diagnostic, Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) et de règlement respectivement en date des 26.04.2016 et 10.03.2017.

Le bilan de la concertation détaille ces mesures de concertation mises en œuvre pour l'ensemble des publics et partenaires concernés et permet de conclure au respect des modalités fixées par délibération du 19.09.2014, lesquelles ont permis d'enrichir le contenu du projet de PLU.

Parole est donnée à Monsieur DAVID Edouard du Bureau d'Etudes EUCLYD EUROTOP en charge du dossier lequel présente à l'assemblée par vidéoprojection et supports papiers, les 5 documents principaux de ce nouveau document d'urbanisme que sont :

1. le rapport de présentation,
2. le Projet d'Aménagement de Développement Durable,
3. les orientations d'aménagement et de programmation,
4. le règlement (graphique et littéral),
5. des annexes.

Le Conseil Municipal d'Héricourt-en-Caux

Vu

- le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L101-2, L101-3, L151-1 et suivants, L153-11 et suivants
- la délibération en date du 19.09.2014 prescrivant la révision du POS et définissant les modalités de concertation en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme,
- le débat au sein du Conseil Municipal en date du 31.10.2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable,
- le bilan de la Concertation,
- le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement, le règlement et ses documents graphiques associés et les annexes,

Considérant que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de :

- tirer le bilan de la concertation préalable,
- arrêter le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Héricourt en Caux tel qu'il est annexé à la présente,
- appliquer au présent Plan Local d'Urbanisme, l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 01.01.2016 en application du décret 2015-1783 du 28.12.2015,
- transmettre pour avis la présente délibération accompagnée du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Héricourt en Caux arrêté aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés selon les dispositions du Code de l'Urbanisme

Et

- soumettre avant approbation le projet de PLU de la Commune de Héricourt en Caux à enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de Héricourt en Caux

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

## **DEMANDES D'ADHESION DE COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT, SAINT VALERY ET VEULETTES SUITE AUX NOUVEAUX PERIMETRES INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 10 avril, le Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes, a accepté les demandes d'adhésion :

- *des Communes d'Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Cleuville, Sommesnil et Thiouville appartenant à la Communauté de Communes la Côte d'Albâtre*
- *des Communes d'Alvimare, Bermonville, Cléville, Cliponville, Environville et Saint Pierre Lavis appartenant à la Communauté de Communes la Côte d'Albâtre,*
- *ainsi que la Commune de Rocquefort*

et rappelle qu'il appartient à chacune des Communes membres du Syndicat de se prononcer dans un délai de 3 mois (courrier reçu le 20.04.2016) sur ces demandes d'adhésion – l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable. Après en avoir délibéré, les membres à l'unanimité des membres présents acceptent l'adhésion des Communes *d'Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Cleuville, Sommesnil et Thiouville appartenant à la Communauté de Communes la Côte d'Albâtre. des Communes d'Alvimare, Bermonville, Cléville, Cliponville, Environville et Saint Pierre Lavis appartenant à la Communauté de Communes la Côte d'Albâtre ainsi que la Commune de Rocquefort* au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

## **DOSSIER MAISON DE L'ANIMATION**

Monsieur CAUCHY informe les membres de l'avancement des travaux de réhabilitation de cette bâtisse communale, la réception de ce chantier étant envisagée durant cet été.

A ce titre et dans le cadre de la dénomination de ce nouvel équipement communal, M. le Maire souhaitait rappeler aux membres la réflexion qu'avait été menée lors d'une séance (le 10.04.2015) afin de désigner une rue, un espace public culturel en la mémoire de Monsieur AUBOURG Denis, Maire durant 22 ans de 1989 à 2011, décédé le 15.10.2014, en hommage à sa grande implication dans la vie publique locale notamment en ses qualités de financeur et de porteur de projet.

Le projet de la Maison des Services Publics avait donc été envisagé regroupant le pôle animation dont il avait été initiateur et dont il avait contribué à réaliser l'essor avec entre autres la pérennisation de ce poste et la mise en place des accueils de loisirs et centres de séjour ...

Monsieur CAUCHY invite donc les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur cette proposition quant à la dénomination de cette nouvelle structure et propose de revoir ce point lors d'une prochaine séance.

## **ETUDE DE FAISABILITÉ d'un projet de rénovation du patrimoine bâti communal création d'une « Maison de la Vallée de la Durdent » située sur le site de l'ancienne pisciculture 7 rue St Mellon**

Considérant

- le projet de réhabiliter sur le site de l'ancienne pisciculture en lieu et place les constructions déjà existantes que sont l'Ancien Moulin et la maison d'habitation et ce dans un objectif d'intérêt général,
- la délibération en date du 10 février sollicitant l'inscription de ce projet dans le CONTRAT de RURALITÉ, dispositif mis en place par le ministère de l'aménagement du Territoire porté par le Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime permettant de bénéficier d'une aide financière,
- la délibération en date du 14 avril validant l'inscription de ce projet au Contrat de Ruralité du Plateau de Caux Maritime dans une fiche action portant l'intitulé « *Etude de faisabilité pour la création de la Maison de la Vallée de la Durdent* » d'un montant estimé à 25 000 € HT, sollicitant une participation au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2017 éligible à hauteur de 80 %,
- l'envoi auprès des services de la Préfecture du dossier de demande de participation financière

il est proposé aux membres du Conseil Municipal de constituer un groupe de travail permettant de définir :

- la commande souhaitée par notre Collectivité : état des lieux actuels du projet, destination /potentialité d'occupation des locaux à vocation institutionnelle, touristiques, associatives ..., identification des acteurs, des partenaires qui pourraient s'associer ? le coût ...

➤ le cahier des charges pour lancer la consultation d'un bureau d'études spécialisé dans la réalisation d'étude de faisabilité technico économique permettant ainsi de formaliser cette commande

Après échanges de vues, Monsieur MATHON Patrice, Madame LECUYER Mathilde et Madame BOUVAERT Florence proposent leur candidature pour constituer un comité de pilotage destiné à mener à bien cette commande.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présentes valident ces propositions.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

## RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

### Affaires scolaires

Monsieur Mathon responsable de cette commission fait part des points suivants :

- transmission le 11 mai de courriers suite à la délibération prise lors du CM du 10.02.2017, informant les Communes conventionnées (Anvéville Carville Pot de Fer, Oherville et Roberot) de la dénonciation des conventions intercommunales scolaires actuelles afin de leur proposer chaque année une nouvelle établissant les conditions d'inscriptions et de leur proposer pour cette nouvelle année scolaire 2017/2018 au titre des pré inscriptions le nombre de places suivant :

pour le cycle 1 : 6 places en classe de petite section, 0 place en classe de moyenne section, 0 place en classe de grande section

pour le cycle 2 : 1 place en classe de CP, 1 place en classe de CE1 et 1 place en classe de CE2

pour le cycle 3 : pas de place

le nombre d'inscription pour la rentrée prochaine étant de 134 élèves ce qui réduirait l'effectif de cette année qui était de 157 élèves ; l'idéal étant une moyenne de 135 / 140 élèves

- décision des Services du Département, lors de la commission permanente du 19 mai dernier, d'attribuer une subvention d'un montant de 11 438 € pour les travaux d'amélioration de la restauration scolaire (déclinés en deux phases : partie bâtiment et équipement d'un self) d'un montant total de 45 754 € HT 54 905 € TTC. L'équipement du self service sera engagé durant les vacances scolaires et réalisé par la société G'FROID située à St Pierre les Elbeuf afin d'être opérationnel dès la rentrée scolaire ; d'un montant de 14 593.43 ht TTC 17 512.12 €, ces travaux consisteront en la mise en place de meubles à plateaux, vitrine réfrigérée, chariot assiettes chauffant, bain marie, meuble de débarrassage, chariot à niveau constant, et armoire froide positive; les élèves de MATERNELLE déjeuneront quant à eux toujours en service « à table »,
- l'installation d'un vidéoprojecteur avec tableau mural en lieu et place du TPI pour la classe de CM1 / CM2,
- la programmation du spectacle de fin d'année le jeudi 29 juin ainsi que la kermesse du dimanche 02 juillet

Monsieur Mathon rappelle que le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires avec un retour possible de la semaine scolaire de 4 jours et ce dès la rentrée prochaine. L'objectif premier est de donner davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre au mieux aux singularités de chaque contexte.

Afin de pouvoir échanger sur ce dossier, Monsieur Mathon :

dresse le bilan de cette réforme scolaire (décret du 24.01.2013) en rappelant ses principales caractéristiques au sein de notre Ecole « la Ronde des Couleurs » :

- mise en place d'une demi-journée scolaire supplémentaire le mercredi matin nécessitant une redéfinition complète du temps de travail des agents concernés par cette réforme, le recrutement d'agent, la mise en place des activités, des coûts supplémentaires .... Et ce sans aucune répercussion financière auprès des familles,
  - constitution de Temps d'Activités Périscolaires durant la pause méridienne (en alternance avec les deux services de restauration) par le biais d'ateliers répartis en groupe,
  - rédaction d'un Projet Educatif Territorial adressé à l'Inspection Académique permettant à notre Collectivité de bénéficier d'aide de l'Etat s'élevant à 90 € par élève
- et présente les étapes de ce retour possible aux 4 journées :
- ce projet est soumis à l'avis ce soir du Conseil Municipal et sera proposé au Conseil d'Ecole le 13.06 prochain ; si accord de ces deux instances, il fera l'objet d'une demande auprès des services de l'Académie qui décidera. Un décret officiel doit paraître ces prochains jours afin de connaître les textes réglementaires qui s'appliqueront.
  - il sera nécessaire d'augmenter la durée scolaire quotidienne de 45 minutes pour revenir à la semaine de 24 h 00 : il est ainsi proposé de redéfinir les horaires de cours à savoir :
    - les cours commenceront à 8 h 30 à la place de 8 h 45 actuellement jusqu'à 11 h 30,
    - pause méridienne ramenée à 2 h 00
    - et de 13 h 30 à 16 h 30 au lieu de 16 h 00 actuellement
  - il sera donc adressé un courrier de modification des horaires de transports scolaires auprès du Service du Département pour effectuer le transport des élèves de la Commune de Rocquefort

Monsieur MATHON propose donc aux membres d'échanger sur cette possibilité offerte aux Municipalités de revenir ou non sur la semaine des 4 jours,

A la suite d'échanges et d'observations sur ce sujet, il en ressort que pour l'intérêt de l'enfant, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- se positionnent plutôt favorablement à un retour de la semaine des 4 jours dès le mois de septembre 2017 ; cette volonté reposant sur la possibilité d'offrir une véritable coupure le mercredi aux enfants de notre Ecole,
- et autorisent Monsieur le Maire Adjoint responsable des Affaires Scolaires à prendre tout acte et toute décision liée à cette décision

Cette décision sera donc signalée lors du Conseil d'Ecole du 13 juin prochain et si validation lors de ce conseil, une demande sera effectuée auprès des services de l'Inspection Académique pour un retour possible à la semaine de 4 jours dès septembre 2017.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

### **Commission Gestion du Personnel Communal**

#### **Postes agents de service restauration / d'entretien des locaux et d'animation détachés à l'ECOLE**

Mme LECUYER Mathilde, responsable de la gestion du Personnel Communal rappelle les deux postes actuellement occupés par deux agents dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi :

- en qualité *d'agent de services détachés à l'Ecole* à raison de 21 h hebdo occupé par Mme GUERENTE Laëtitia depuis le 31.08.2016 – avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes de 6 mois,
- en qualité *d'agent de service de restauration, d'entretien des locaux et d'animation* pourvu par Mme QUITARD Fabienne depuis le 01.09.2014 à raison de 22 h hebdo – avec la possibilité de renouveler une année à compter du 01.09.2017 jusqu'au 31.08.2018.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire ces deux postes par :

- en priorité le renouvellement de ces deux agents en contrats d'accompagnement dans l'emploi pour Mme Guérente jusqu'au 28 février 2018 en qualité d'agent de service de 21 h hebdo et pour Mme QUITARD jusqu'au 31.08.2018 en qualité d'agent de service et d'animation de 22 h hebdo ,
- le cas échéant ces deux postes feront l'objet d'un recrutement d'agents contractuels à durée déterminée nécessitant la création d'emploi permanent :
  - d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 21 h pour exercer les missions « Entretien des locaux de l'Ecole et service de la restauration scolaire » ,
  - d'adjoint territorial d'animation d'une durée hebdomadaire de 23 h pour exercer les missions de « Surveillance service de restauration scolaire, accueil des enfants dans le cadre de l'accueil garderie et périscolaire, activités et animations dans les locaux de la maison de l'animation, la participation aux accueils de loisirs, les activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconduction de ces deux postes et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au recrutement de deux agents en priorité par le biais de contrats d'accompagnement dans l'emploi ou par le recrutement d'agents contractuels à durée déterminée nécessitant la création d'emploi permanent.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

#### **Poste animateur communal Bureau Animation**

Proposition de renouvellement du Contrat de Mme BAZILLE Emilie au poste d'animatrice pour la 3ème année à compter du 14.09.2017 jusqu'au 13.09.2018, avec une durée hebdomadaire de 26 h /semaine. Ce contrat CAE peut bénéficier d'une prise en charge de 75 % sur 21 h 00.

Le cas échéant ce poste fera l'objet d'un recrutement d'agent contractuel à durée déterminée nécessitant la création d'emploi occasionnel répondant à un besoin saisonnier :

- d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 26 h pour exercer les missions « Animation communale »,

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

#### **Poste agent technique – Services TECHNIQUES**

Le contrat d'avenir de Monsieur CORNIÈRE Dimitri au poste d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiments arrive au terme de sa durée maximale de 3 ans le 11 novembre prochain.

Il sera donc procédé à un nouvel appel à candidatures.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

#### **Encadrement accueil de loisirs juillet 2017**

Dans le cadre de l'organisation de l'ALSH du 10 au 28 juillet proposé aux enfants de 4 à 13 ans basé sur le thème de «L'aventurier » au sein de l'Ecole la Ronde des Couleurs, Mme LECUYER Mathilde, responsable du Personnel et de la Commission Jeunesse, propose aux membres l'encadrement de cette session comme suit :

- Mme DUMONT Florence dans la fonction de Directrice animatrice, titulaire du grade d'adjoint territorial d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe,
- Mme BAZILLE EMilie recrutée depuis le 14.09.2015 en qualité d'animatrice diplômée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'Emploi,
- Mme QUITARD Fabienne recrutée depuis le 01.09.2014 en qualité d'animatrice non diplômée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi,
- Le recrutement de deux agents pour assurer les fonctions d'animateur correspondant à un besoin saisonnier,

- Ainsi que la possibilité de procéder au conventionnement afin d'accueillir des stagiaires bénévoles (afin de découvrir le métier d'animateur) ou stagiaires BAFA.

Unaniment, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la création de ces deux postes pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier ainsi qu'au conventionnement avec des stagiaires et autorisent Monsieur le Maire à signer ces contrats. Cette dépense sera prélevée à l'article 6413 chapitre 12 du Personnel Section de fonctionnement budget primitif 2017.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

### **Régie Séjour de Vacances – Indemnité de Régie Année 2017**

Mathilde LECUYER responsable du Service Personnel Communal et la Commission Jeunesse, rappelle les caractéristiques du Séjour de Vacances 2017 :

départ le dimanche 06 août pour le gîte de groupe appartenant à la Communauté de Communes des Avoirs de Pré en Pail « Le Moulin d'Arrondeau », situé au Nord Est du Département de la Mayenne (53) et retour le vendredi 11 août.

Nombre de places : 18 Enfants âgés entre 8 et 14 ans

Activités : activités sportives (balades à cheval ou attelage sportif, parcours dans les arbres, tir à l'arc, balade en 4x4, chasse au trésor ...)

L'encadrement sera assuré par :

- Mme DUMONT Florence, adjoint territorial d'animation principal de la Commune dans les fonctions de Directrice,
- une animatrice BAFA, MMe QUENEL Lucie, recrutée dans le cadre d'un contrat correspondant à un besoin saisonnier,
- Mme BAZILLE Emilie recrutée le 14.09.2015 en qualité d'animatrice diplômée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,
- ainsi que d'une accompagnatrice bénévole dans le cadre d'un conventionnement.

Ce séjour étant basé sur une formule de gestion autonome de la vie quotidienne : préparation des repas, courses, rangement ... ; il est donc proposé aux Membres :

- l'institution d'une régie d'avances auprès du Centre des Finances Publiques pour les dépenses occasionnées lors de ce séjour : dépenses alimentaires, de carburant, de transport, d'activités, matérielles, pédagogiques, de pharmacie, de médecins) d'un montant maximum de 8 000 Euros ;
- la possibilité de pouvoir disposer, outre le mode de chèque bancaire, d'une carte bancaire pour procéder aux règlements (liés aux difficultés de plus en plus récurrentes du règlement par chèques – n'étant plus accepté dans tous les commerces) : cette demande donne lieu à l'établissement d'un formulaire à adresser au Ministère des Finances et Comptes Publics ainsi que le règlement d'une cotisation annuelle à la charge de la Collectivité d'un montant de 10.00 € ;
- de confier la gestion de cette régie à MMe DUMONT Florence, Directrice du Centre avec une indemnité de régie correspondante au montant de la régie.

Après délibérations et unanimement, les membres du Conseil Municipal décident :

- l'institution d'une régie d'avance auprès du Centre de Finances Publiques d'une somme de 8 000 Euros,
- la nomination de Mme DUMONT Florence en qualité de régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création d'une régie ; En cas d'absences pour maladie, congé ou tout autre motif, Mme DUMONT sera remplacée par MMe QUENEL Lucie diplômée BAFA
- l'attribution à Mme DUMONT Florence d'une indemnité de régie d'un montant de 160 euros, cette somme étant prélevée article 6413 section de fonctionnement BP 2017.

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

### **Commission publications, manifestations et vie associative**

M. CRESPEAU rappelle la participation de 12 agents de notre Collectivité à la formation aux PREMIERS SECOURS de type PSC1, organisées les 26 avril, 03 et 10 mai dernier par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, (le coût d'une formation étant de 68 € par agent), dans les locaux de la Résidence des Sources et fait part de l'obtention pour ces 12 agents du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile. Il précise l'importance pour chaque citoyen d'apprendre les gestes de premiers secours à travers une formation simple qui permet d'avoir les bons réflexes. Une étude est en cours en concertation avec les services de Sapeurs Pompiers afin de proposer des sessions à l'ensemble de la population.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Suite à une actualisation de la nomenclature comptable M14, il y a lieu de procéder à des modifications d'imputations budgétaires sur le Budget Prévisionnel 2017 ; il est donc proposé de procéder au virement des crédits suivants : De l'article budgétaire 205 « acquisitions logiciels » vers 2051 pour un montant de 8 500 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 12+1 pouvoir POUVOIR : 1 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 12+ 1 pouvoir

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close